

PROCES-VERBAL DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2025

Ordre du Jour :

- Projet de création d'une voie douce de l'école à la salle des sports : Demande de subvention dans le cadre des dotations de soutien à l'investissement des collectivités 2026 ;
- Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergies ;
- Vente du tracteur tondeuse KUB CADET ;
- Budget commune : - Amortissement des travaux d'éclairage public 2025 à Epineux-le-Seguin ;
- Décision modificative n° 2 « budget commune » ;
- Contrats d'assurances suite à l'adhésion au groupement de commandes de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez ;

Questions diverses

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 décembre s'est réuni à la Mairie principale sous la présidence de Monsieur DESNOË Stéphane, Maire.

Etaient présents : M. DESNOË Stéphane - Mme LAVOUÉ Isabel - MM. VALLERAY Jean-Louis - LEROY Anthony - Mme MIEUZÉ Géraldine - MM. AUBRY Yves - COTTEREAU Frédéric - DUBOIS Mickaël - JOUY Joël - GÉRÉ Nicolas.

Absents excusés : MM. BLSCAK Damien - SOUVESTRE Jean-François, Mmes BAILLIF Noémie - BERNARDON Gaëlle - LEBRETON Charline - MAGNIEN Pascale - PIERRE-AUGUSTE Renée

Pouvoir(s) : Mme LEBRETON Charline a donné pouvoir à Mme LAVOUÉ Isabel

Secrétaire de séance : Mme MIEUZÉ Géraldine

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11 dont 1 pouvoir

Date de publication : 22 décembre 2025

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date 3 novembre 2025.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité,

**2025-56 : Projet de création d'une voie douce de l'école à la salle des sports :
Demande de subvention dans le cadre des dotations de soutien à
l'investissement des collectivités 2026**

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'une voie douce de l'école à la salle multisports pour :

- Développer l'accessibilité, la mobilité,
- Favoriser les déplacements doux
- Favoriser la sécurité des personnes et notamment des enfants de l'école
- Faciliter les activités de loisirs
- Favoriser l'attractivité en faisant découvrir le lavoir existant sur cette voie douce

Vu le projet présenté par le Maire concernant la création d'une voie douce de l'école à la salle multisports ;

Vu le coût estimatif des travaux qui s'élève à : **15 591,00 € HT**

Ce projet s'inscrit au titre de l'attribution d'une dotation d'équipement des territoires.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE la réalisation des travaux de création d'une voie douce de l'école à la salle multisports, à Ballée commune déléguée de Val-du-Maine, pour un coût estimatif global de 15 591,00 € HT,

SOLLICITE une subvention de l'Etat sur le programme « Mobilité et sécurité » (3B) – Aménagement concourant aux déplacements doux : réalisation et équipement de voies vertes et pistes cyclables.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

Coût estimatif global des travaux **15 591,00 € HT**

Recettes :

-Subvention sollicitée	5 456,85 €
-Amendes de police.....	6 951,30 €
-Autofinancement	3 182,85 €

CHARGE Monsieur Stéphane DESNOE, Maire, de déposer le dossier de demande de subvention auprès de Madame La préfète de la Mayenne,

PREVOIT d'inscrire au Budget de l'exercice 2026 les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au vu de l'estimatif présenté.

2025-57 : Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergies
--

Monsieur le Maire expose que :

En tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2027.

Ce groupement propose uniquement une fourniture en électricité. Afin de répondre à une demande de plusieurs membres, le syndicat propose aujourd'hui un nouveau groupement de commandes, en lieu et place de l'actuel, qui prévoit une fourniture additionnelle en gaz.

La création d'un nouveau groupement en vue de la passation de nouveaux marchés, dont le premier assurera la fourniture en électricité et en gaz à compter du 1er janvier 2028, ne fait pas obstacle à ce que le groupement actuel produise ses effets jusqu'à cette date et que Territoire d'énergie Mayenne poursuive l'exercice de ses missions sur les marchés en cours avec un terme au 31 décembre 2027.

Dans ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés électricité et gaz naturel en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion à ce nouveau groupement de fourniture d'énergies (électricité et gaz naturel), il s'avère nécessaire de signer la convention jointe en annexe, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue courant 2026 pour une livraison à compter du 01/01/2028.

Dans l'acte d'adhésion, en annexe 1 de la convention, il vous est demandé de spécifier la nature de vos besoins en énergie en cochant ELECTRICITE et/ou GAZ NATUREL, étant entendu que tout choix est modifiable à tout moment par voie délibérative.

Suite à cette présentation, le conseil municipal, propose et décide à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion de la commune de VAL-DU-MAINE au groupement de commandes à durée illimitée, pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie ;
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe ;
- D'approuver la participation de la commune de VAL-DU-MAINE à la passation de marchés groupés relatifs à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture d'énergie et de gestion de contrats de production d'énergie pour ses besoins en :

☒ ÉLECTRICITÉ

☐ GAZ NATUREL

- D'approuver la désignation de TEM comme coordonnateur du groupement, pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2028 et des marchés suivants ;
- D'autoriser le président de TEM, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TEM et des membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement ;
- D'approuver la prise en charge par la commune de VAL-DU-MAINE des frais engendrés par TEM pour les opérations de passation et de suivi des marchés tel que précisé par la convention ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune de VAL-DU-MAINE, la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, ses éventuels avenants, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'inscrire les crédits correspondants aux budgets de chaque année.

2025-58 : Vente du tracteur tondeuse CUB CADET

La commune possède du matériel dont elle n'a plus l'utilité, notamment un tracteur tondeuse de marque CUB CADET. Il a été proposé à la vente.

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à la vente de biens n'ayant plus d'utilité pour elle,

Considérant la proposition faite par Monsieur BOSSUET Christian, domicilié Les Peupliers à PRÉAUX (53340) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Décide de procéder à la vente du bien suivant : Tracteur tondeuse CUB CADET, pour un montant de 800 € à Monsieur et Madame BOSSUET Christian, domiciliés Les Peupliers à PRÉAUX (53340) ;
- Dit que l'acquéreur prend possession du bien en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance sans recours contre le vendeur pour quelque cause que ce soit.
- Dit que la recette sera inscrite au budget de l'année en cours.

2025-59 : Budget commune : - Amortissement des travaux d'éclairage public 2025 à Epineux-le-Seguin

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'amortissement des dépenses d'éclairage public réalisés par Territoire d'Energie Mayenne en 2025, travaux imputés au compte 204182.

Le Conseil Municipal doit définir la durée d'amortissement des dépenses, il est proposé de fixer les durées d'amortissement selon le tableau suivant :

Intitulé travaux	Montant TTC 2025	Durée	Montant annuel amorti
Rénovation EP EPINEUX-LE-SEGUIN	16 898,59 €	15	1 126,57 €
TOTAUX	16 898,59 €	15	1 126,57 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, après délibération

- DECIDE de fixer les durées d'amortissement comme récapitulées dans le tableau ci-dessus.

2025-60 : Décision modificative n° 2 « budget commune »

Monsieur Stéphane DESNOË, maire expose que les crédits ouverts à l'article ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits en section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 014 – Atténuation de Charges Article 7392221 – Fonds de péréquation RCI	+ 1 400,00 €	
Chapitre 73 – Impôts et taxes Article 73111 – impôts directs locaux		+ 1 400,00 €
TOTAL	+ 1 400,00 €	+ 1 400,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Opération 640 – Bâtiments Communaux Article 2132 – Autres constructions	+ 15 000,00 €	
Opération 148 - Rue Croix de Pierre Article 231 – Immo corporelles en cours	+ 10 000,00 €	
Chapitre 13 – Subventions d'investissement Article 1328 – Autres		12 000,00 €
Opération 144 – Vestiaires de foot Article 231 – Immo corporelles en cours	-13 000,00 €	
TOTAL	12 000,00 €	12 000,00 €

Monsieur Stéphane DESNOË, Maire, invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée délibérante accepte d'apporter au budget principal commune 2025 les modifications reprises ci-dessus et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

2025-61 : Contrats d'assurances suite à l'adhésion au groupement de commandes de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

Vu la délibération du 03 février 2025, autorisant M. le Maire à signer la convention pour l'adhésion au groupement de commandes proposé par la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez concernant les marchés d'assurances 2026-2029.

Vu le résultat de la consultation des marchés d'assurances ;

Vu que les lots suivants n'ont pas reçu d'offres :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
- Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Vu que pour le lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité, l'offre AURA COURTAGE/GROUPAMA PJ a été retenue.

La commune a sollicité la Société GROUPAMA pour la mise en place des contrats d'assurances qui n'ont pas reçu d'offres, à effet du 1er Janvier 2026 au plus tard, dans le cadre de la procédure sans publicité ni mise en concurrence prévue par l'article R 2122-2 du Code de la Commande Publique, laquelle fait suite à l'infructuosité de la consultation initiale sur Appel d'Offres Ouvert passée en groupement de commandes entre la Communauté de Communes et 7 de ses communes membres.

Le conseil municipal après avoir entendu M. le Maire, à l'unanimité après délibération :

- **ACCEPTE** les propositions d'assurances de la société Groupama Centre Manche pour les 4 lots infructueux : lot 1-2-3-5 pour un montant total annuel d'environ 13 324,61 € (franchise de 1 000 € dommages aux biens).
- **AUTORISE** Monsieur Stéphane DESNOË, le Maire, à signer les contrats et tous documents associés et à prendre toutes mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

- **Date des vœux du Maire**

M. le Maire informe que la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 23 janvier à 19h00 à la salle des sports.

- **Prix de vente de l'ancienne mairie**

M. le Maire informe les élus qu'aucune visite pour la vente du bien de l'ancienne mairie n'a eu lieu depuis plusieurs mois et il propose de revoir le prix de vente à la baisse. Le conseil Municipal fixe le prix de vente du bien à 43 000 € au lieu de 53 000 € net vendeur.

- **Lotissement Clos des Chênes**

M. Le Maire rappelle qu'il reste 4 lots à vendre au lotissement du Clos des Chênes. Il propose de faire un prix attractif pour une période donnée afin d'attirer d'éventuels acheteurs. Le conseil municipal fixe le prix de 25 € TTC sur une durée de 6 mois à définir.

- **Marché rénovation et extension des vestiaires de foot**

M. Le Maire informe que les offres sont à déposer jusqu'au mardi 16 décembre 12h. et que l'ouverture des plis aura lieu l'après-midi. Une réunion sera organisée pour l'analyse des offres avec l'architecte début janvier.

FIN DE SEANCE à 22h45

Le Maire
Stéphane DESNOË



Le secrétaire de séance
Mme MIEUZÉ Géraldine

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Mme MIEUZÉ Géraldine, the secretary of the meeting.

